

## APPEL À PROJETS TERRITOIRES 2023 FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET



### Identification du demandeur

Collectivité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Nom et fonction du référent du dossier : .....

Tél fixe : ..... Courriel : .....

### Nature du projet (cf. modalités d'intervention)

Code fiche	

Volet n° .....

Intitulé

Exemple

Code fiche		<i>Itinéraires de liaison et pistes cyclables</i>
4	22 E	

Priorité 1

Priorité 2

1<sup>er</sup> dossier prioritaire (financement à 100 % du règlement).

2<sup>nd</sup> dossier, écrêtement possible de l'aide en fonction de la consommation de l'enveloppe.

### Description du projet :

### Plan de financement

Montant du projet HT : .....

Autres financements sollicités ou obtenus	Montant en €	% par rapport au montant du projet HT
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté		
État		
Autre (à préciser)		
Autre (à préciser)		
TOTAL		

Je soussigné .....

- certifie que ce projet ne bénéficie ou ne sollicite aucune autre subvention départementale et que la part d'autofinancement à la charge du porteur de projet s'élève a minima à 20 % du montant du projet,
- atteste disposer de la compétence relative au projet présenté, dès le dépôt de celui-ci et pour toute la durée de sa mise en œuvre,
- certifie que les lieux et bâtiments concernés par le projet sont de la propriété de la collectivité et resteront dans le patrimoine de cette dernière au minimum cinq ans après la réalisation du projet (exception : projets concernant des cours d'eau),
- atteste que le projet, s'il concerne des travaux sur des bâtiments, respectera a minima les dispositions en vigueur en matière de réglementation thermique (cf. conditions générales des modalités d'intervention de l'Appel à projets départemental 2023).

Je ne souhaite pas bénéficier de l'avance de 50 % du montant de l'aide.

À ..... Le .....



### Signature

Les dossiers de demande de subvention devront impérativement être adressés pour le **31 décembre 2022 au plus tard**, aux directions concernées indiquées pour chaque nature de travaux au sein des modalités d'intervention (rubrique : Besoin d'un accompagnement). Passé ce délai, les dossiers ne seront plus recevables.

Autre projet présenté au titre de l'AAP 2023 (le cas échéant)  OUI  NON

Si oui, lequel : .....

Pour rappel, possibilité de déposer :

- **soit 1 seul dossier** relevant d'une des **différentes thématiques de l'appel à projets 2023**,
- **soit 1 dossier** relevant d'une des **différentes thématiques** et **1 dossier** parmi les actions estampillées « **Plan environnement 71** », 
- **soit 2 dossiers** parmi les actions estampillées « **Plan environnement 71** ». 

Pour rappel, choix du dossier prioritaire : .....

### Pièces constitutives du dossier : liste des pièces à joindre

- la fiche d'identité du projet dûment complétée et signée
- la délibération de l'instance délibérante ou, à défaut, un courrier d'engagement du Maire/Président assorti d'une demande d'aide
- pour les collectivités en co-maîtrise d'ouvrage de travaux : la convention constitutive désignant le coordinateur du groupement ainsi que les communes et/ou intercommunalités membres
- le montant (HT) prévisionnel de travaux adossé à un ou plusieurs devis détaillé(s) et plan de financement faisant apparaître les subventions sollicitées et celles déjà attribuées
- pour tous les travaux de plus de 100 000 € HT, un dossier de type avant-projet, prêt à être intégré dans le dossier de consultation des entreprises
- pour les études : le cahier des charges, la composition de l'instance de pilotage ainsi que les formes du rendu final
- pour les travaux : la destination des locaux créés/aménagés/rénovés
- un dossier descriptif synthétique de l'opération exposant le projet
- les plans nécessaires à la compréhension du projet
- le calendrier prévisionnel de l'opération
- un RIB
- les pièces complémentaires telles qu'elles sont éventuellement précisées au sein de chaque fiche thématique d'intervention